

COMITÉ SYNDICAL



Séance du vendredi 16 novembre 2018

Délibération 2018_11_14

Objet : Aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au programme d'actions 2019

Le six novembre deux mille dix-huit, à quatorze heures, dans les locaux de Nantes Métropole, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du vingt-deux octobre deux mille dix-huit signé par le Président du SYLOA. Le quorum n'étant pas atteint lors de cette séance, le comité syndical est de nouveau convoqué, le seize novembre deux mille dix-huit, à dix heures, dans les locaux du SYLOA, par courrier en date du huit novembre deux mille dix-huit signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents

Monsieur Christian COUTURIER, Monsieur Éric PROVOST, Monsieur Nicolas MARTIN

Étaient excusés

Monsieur Michel BÉLOUIN, Madame Claire TRAMIER, Monsieur Freddy HERVOCHON, Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, Monsieur Jacques ROBERT, Monsieur Bertrand SAGET, Madame Anne LERAY, Monsieur Jean-Charles JUHEL.

Nombre de votants : 3

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas MARTIN

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'animation du SAGE Estuaire de la Loire, de l'ASTER, les études du SAGE ainsi que la communication sont des opérations éligibles aux aides financières de L'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le taux d'aides est fixé comme suit :

- Aides au poste :

Animation du SAGE

POSTE	TAUX D'AIDES
Animatrice du SAGE	Poste financé à 70% sur 0,8 ETP (0,2 ETP dédié à la direction du SYLOA) + forfait de dépenses de fonctionnement de 20 000 € (proratisé à 0,8 ETP)
Chargée de mission SAGE	Poste financé à 70% + forfait de dépenses de fonctionnement de 10 000€
Chargé d'évaluation SAGE et ASTER	Poste financé à 70% + forfait de dépenses de fonctionnement de 10 000€
Responsable de communication	Poste financé à 70% (proratisé à 0,6 ETP dédié au SAGE) + forfait de dépenses de fonctionnement de 10 000€ (proratisé à 0,6 ETP)
Secrétaire – Comptable	Poste financé à 70% (sur 0,5 ETP maximum) + forfait de dépenses de fonctionnement de 10 000€ (proratisé à 0,5 ETP)

Animation ASTER

POSTE	TAUX D'AIDES
Animateur ASTER	Poste financé à 50% (sur 0,66 ETP – surface de l'ASTER de Loire Atlantique) + forfait de dépenses de fonctionnement de 12 000 € (proratisé à 0,66 ETP)

- **Etudes**

ÉTUDES	TAUX D'AIDES
Écriture du SAGE	Étude financée à 50 %
Stage	Étude financée à 50 %

- **Communication**

ÉTUDES	TAUX D'AIDES
Communication du SAGE	Financement à 50 %

*Après en avoir délibéré,
le comité syndical, à l'unanimité,*

- ✓ **Décide** de solliciter les subventions pour les postes d'animation du SAGE et de l'ASTER, les études et la communication du SAGE pour l'année 2019.
- ✓ **Autorise** le Président à signer tous actes et documents afférents à la demande de subvention.

Fait à Nantes, le 16 novembre 2018


Christian COUTURIER
Président du SYLOA